**Fondation du Sport en Val d’Oise**

***Rapport AD du 22/02/2019***



Il s’agit d’approuver la création de la Fondation du Sport en Val d’Oise (FSVO) et d’accorder une subvention de 7 500 euros pour 2019 à cette nouvelle structure.



* 1 valdoisien sur 2 pratique une activité sportive(250 000 licenciés et 250 000 sportifs amateurs non licenciés)
* Politique volontariste du Département avec un budget annuel de 5,9 millions d’euros pour :
* Le fonctionnement du CDFAS, des 28 clubs sportifs de haut-niveau, de l’île de loisirs
* Le soutien aux 1 200 associations sportives du territoire
* Pour l’emploi des cadres sportifs des comités départementaux
* Bourses individuels aux sportifs de haut-niveau
* Pour l’organisation de manifestations sportives (Meeting Féminin, Handidécouverte, Raid des Collégiens…)
* Pour mener des réflexions telles que le *« Livre Blanc du Sport et du Handicap »*
* Afin de pallier aux fortes contraintes financières pesant sur le Département et la baisse de l’aide de l’Etat au monde sportif, cette fondation proposera à la "sphère privée" de participer au financement du sport départemental aux cotés du Département.



* **Missions de la Fondation du Sport en Val d’Oise (FSVO) :**
* Créer et développer les conditions d'implication des entreprises dans le domaine du mécénat sportif par des appels à projets
* Favoriser une pratique innovante du sport : prévention de la santé par le sport, pratique du sport par les personnes en situation de handicap, faciliter l’insertion sociale et professionnelle
* **Gouvernance de la Fondation du Sport en Val d’Oise :**
* Comité exécutif de 5 membres dont le Comité Départemental Olympique et Sportif (Présidence de la structure), Fondation du Sport Français, le Conseil départemental et 2 acteurs sportifs locaux
* Comité exécutif qui vote le budget et décide de l’affectation des fonds collectés par les donateurs.
* **Fondation du Sport Français (FSF), Fondation qui abrite la Fondation du Sport en Val d’Oise pour :**
* Assurer la responsabilité administrative, juridique de la structure et sa viabilité financière
* Prendre en charge la comptabilité de la FSVO (encaissement des versements, justificatifs fiscaux)
* **Le soutien financier du Département à la Fondation du Sport en Val d’Oise:**
* 7 500 euros par an versé au FSVO (dont 5 000 euros que le FSVO reversera à la FSF (droit forfaitaire))



*« La Fondation du Sport en Val d’Oise constitue l’émergence d’un nouveau modèle - unique au niveau départemental en France - en associant pleinement les entreprises du territoire afin de faire du Val d’Oise une terre où il fait bon s’entraîner. Le mécénat sportif est une nouvelle voie que le Département veut promouvoir ».*